



## RAPPORT AU PREMIER MINISTRE MAURITANIEN

### RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Les trois régions du Nord de la Mauritanie (310 000 km<sup>2</sup> et environ 294 000 habitants) sont doublement victimes des mines, d'une part par les accidents directement causés par ces engins meurtriers et, d'autre part, par la difficulté à développer cette région dans tous les domaines (tourisme, économique, hydraulique, rural, désenclavement routier, santé, etc.).

Le gouvernement mauritanien, dans le cadre de la convention d'Ottawa, a ratifié cette convention avec un objectif de déminage pour 2011 pour toute la zone nord, objet du conflit du Sahara Occidental.

Les estimations optimistes parlent de 20 km<sup>2</sup> de terres polluées (à confirmer par l'étude en cours). En se basant sur ce qui a été effectué en 2006, il faut plusieurs dizaines, voire centaines d'années pour permettre au pays de dépolluer totalement son sol.

Il est donc nécessaire, d'une part, de récupérer plus de financements étrangers (cf. Loi n°99-07 du 20/01/1999, art 6 de la convention) et, d'autre part, d'augmenter les capacités de déminage et les techniques mécanisées.

### RAPPEL DES OBJECTIFS DU DEMINAGE HUMANITAIRE

La lutte antimines (détaillée en annexe 1) concerne donc tous les domaines d'activités entrant dans le cadre du développement multisectoriel du pays concerné et nécessite d'être menée aux plus hautes instances de l'Etat. Elle concerne le déminage proprement dit mais touche également à la sensibilisation des populations au danger, à l'assistance aux victimes et leur réinsertion, au développement des zones et à l'amélioration des conditions de vie des populations touchées par ce fléau environnemental majeur.

### PRISE DE CONSCIENCE AUX PLUS HAUTS NIVEAUX DE L'ETAT

Tous les ministères rencontrés (listés en annexe 2) s'accordent à dire que cette situation est intolérable et que l'idée de rendre les terres dépolluées dans plusieurs dizaines d'années est inacceptable. Ils reconnaissent que la présence de mines ralentit les programmes de développement conséquents dont a besoin de façon cruciale la population. Il existe une réelle dynamique et une volonté politique pour coordonner les actions et accentuer les efforts dans ce domaine. A aucun moment, il n'est apparu un quelconque blocage pour permettre une avancée très rapide de ce dossier.

### BILAN SUCCINT DE LA RENCONTRE AVEC LES MINISTERES

D'une manière unanime, toutes les autorités rencontrées s'accordent à dire que les régions du nord du pays sont handicapées sur le plan du développement à cause des mines. Le déminage doit donc devenir une priorité nationale. Il sera ainsi possible de rendre la vie à cette zone afin que la population puisse poursuivre ses activités en toute sérénité, se développer et accroître l'investigation et l'appropriation des zones nouvellement déminées. Les mines sont un gros handicap et une source importante d'insécurité.

Le Secrétaire Général du ministère de la défense nationale cherche une collaboration étroite entre notre ONG et son ministère et a demandé que HAMAP lui fasse une proposition concrète sur une structure civile à haut niveau de l'Etat pour prendre en charge ce problème qui n'est pas facile à gérer.

Le Secrétaire Général par intérim du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a également demandé de faire une proposition sur la structure à son ministre. La proposition de l'annexe 3 a été remise à l'Ambassadeur Traoré.

Le Secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé de l'environnement et du développement durable, précise que le domaine des mines rentre parfaitement dans le cadre de la mission de son département, notamment à travers tout ce qui touche à la protection du sol et du sous-sol. Il rappelle

l'intérêt qu'il accorde à ce dossier, précisant qu'il est prêt à le prendre en charge s'il est désigné pour le faire. La prise en charge de ce dossier permettra à ce nouveau département d'en faire son fer de lance.

Le Directeur de la lutte contre la pauvreté précise que ce problème est étroitement lié à la pauvreté et à la réinsertion. Il est très sensible au fait que HAMAP soit prêt à former des jeunes et à prendre dans ses rangs d'anciens retraités qui seront utiles au déminage et réduiront le taux de chômage. Ces personnes bénéficieront d'une formation d'experts qui pourront être utilisés localement et à l'étranger. Il demande que soit chiffré le coût d'une formation.

Le Ministre des affaires économiques et du développement ne voit aucun obstacle à rechercher les formules les plus adaptées et la meilleure structure pour atteindre les objectifs de 2011. Il forme le vœu de faire converger tous les efforts et est prêt à revoir la structure telle qu'elle a été réalisée si nécessaire. Il précise qu'il faut faire très vite car il y a des vies en danger et qu'il faut revoir cette structure pour la mettre en place avant la fin de la période de transition, peu importe l'ancrage institutionnel.

Le Ministre de l'hydraulique rappelle que la zone nord du pays est prioritaire pour la fourniture de l'eau dans des zones difficiles. Très peu de programmes sont élaborés dans cette région à cause du problème des mines. Les priorités dans cette région, évoquée par les populations lors de la visite du Chef de l'Etat, en juin 2006, se situent autour de quatre axes : la réhabilitation de puits existants, la réalisation de diguettes de retenues d'eau, la création de stations de pompage solaires et la création de forages et de puits.

Le Ministre du développement rural reconnaît que les seuls programmes importants (projet OASIS) se sont arrêtés du côté de la région d'ATAR et qu'il manque une vraie stratégie pour la zone nord et surtout frontalière. Il précise que cette région dispose de potentialités. Il est nécessaire de donner les moyens aux populations pour leur permettre de développer l'agriculture (structures maraîchères et activités génératrices de revenus) et mieux gérer l'eau. Il souhaite enfin, avoir un aide mémoire des actions qui peuvent être réalisées dans cette région en priorité.

Le Ministre de la santé et des affaires sociales précise qu'il y a beaucoup d'handicapés suite aux accidents de mines. Ce dossier doit être pris très au sérieux car le ministère de la santé paye un lourd tribut pour ce fléau. Il faut donc prévenir pour éviter les accidents et sensibiliser les populations au maximum. Le Ministre précise qu'il existe une Loi qui vient d'être adoptée pour la protection et la promotion des handicapés qui garantit les droits sur tous les plans : santé, réinsertion, emploi et accès aux services publics, etc.

#### PROPOSITION CONCRETE DES INSTANCES INTERNATIONALES

L'ambassade de France est très sensible à une proposition de partenariat avec les autres ambassades européennes et souhaite participer à des projets concernant l'amélioration des conditions de vie des populations touchées par les mines. Il précise que des dossiers peuvent être présentés à l'agence française de développement (AFD) par la structure civile mauritanienne, chargée du dossier, concernant l'éducation de base, la santé, l'économie, l'hydraulique et l'environnement.

L'ambassade d'Allemagne rappelle qu'elle vient de financer des équipements qui permettront de mieux protéger les démineurs du génie militaire et qu'elle est disposée à poursuivre le financement d'autres missions de déminage.

L'ambassade des Etats-Unis souhaite s'engager dans des actions de sensibilisation et d'information de la population. Il rappelle que les Etats-Unis travaillent dans un couloir situé entre Nouadhibou et Zouerate pour des actions de développement afin d'atténuer les souffrances des populations concernées. C'est le programme PRISME.

Le PNUD approuve la démarche entreprise par HAMAP visant à poursuivre l'effort qu'il a initialisé dans la création de la future structure de déminage humanitaire. Madame le coordonnateur résidant des Nations Unies est prête à revoir le portfolio afin qu'il puisse s'orienter d'avantage sur l'aide aux victimes et la lutte contre la pauvreté dans les domaines mentionnés supra. Elle souhaite être associée étroitement dans cette démarche.

## PROPOSITION CONCRETE DE HAMAP (cf. annexe 3)

HAMAP propose de :

- Revoir la structure civile de déminage qui vient d'être créée par arrêté du Ministre des affaires économiques et du développement, sur les conseils du PNUD, qui consiste à délocaliser le BNDH avec ses moyens pour le placer sous la coupe d'un ministère. Cette situation ne correspond pas à l'esprit des textes internationaux. La future structure de lutte antimines doit être créée aux plus hauts niveaux de l'Etat afin d'élaborer, en liaison avec tous les ministères concernés, en coopération étroite avec le PNUD, avec les organismes existants dans la région touchée (SNIM), avec les programmes nationaux comme celui du développement du secteur éducatif (PNDSE) et multilatéraux (PRISME), avec les services étatiques compétents et avec l'aide des ONG nationales et internationales, une réelle stratégie de désenclavement de la région nord, afin de rechercher, de façon coordonnée, des solutions pour réaliser des actions d'ampleur concertées et efficaces. Ceci permet :
  - ✓ une vision interministérielle des besoins débordant du cadre pur de déminage qui s'ancre dans un cadre humanitaire de développement,
  - ✓ une représentation du pays au niveau des plus hautes instances internationales (Genève, UN, Europe, etc.) lors des conférences des Etats parties,
  - ✓ la création d'une structure civile réclamée par les textes internationaux avec une crédibilité et une garantie renforcées pour la recherche de bailleurs de fonds pour les opérations de dépollution du sol mauritanien et de lutte contre la pauvreté.
- Ouvrir le déminage aux ONG internationales en collaboration étroite avec le génie militaire et sa composante du bureau national du déminage humanitaire (BNDH).
- Former au sein du pays plus des experts civils (jeunes chômeurs en binôme avec des retraités) et créer plusieurs fronts de déminage, coordonnés et ciblés pour satisfaire les besoins nationaux et internationaux.
- Valoriser les zones déminées en créant une véritable richesse locale, en partenariat étroit avec les régions, les villes, les villages, les populations nomades et les ONG locales, dans les domaines aussi variés que ceux de l'hydraulique, du logement, de la construction de routes, de la santé, de la micro économie, du développement durable et de l'environnement, etc.

HAMAP MAURITANIE peut mettre sa structure, dès à présent, à la disposition des ministères, pour élaborer des dossiers en liaison avec les services compétents.

HAMAP MAURITANIE dispose de formateurs qu'elle peut mettre à disposition pour la formation de chômeurs et de retraités, en 6 semaines, afin qu'ils acquièrent les compétences et savoir-faire pour devenir de véritables experts internationaux.

Parallèlement, HAMAP recherchera des partenariats avec d'autres ONG internationales qui seront en mesure d'aider et de conseiller au mieux les initiatives locales créatrices de richesses.

Joël KAIGRE

*Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur*

Président-fondateur de l'ONG H.A.M.AP DEMINEURS

site : <http://www.hamap.org/>

email : [president@hamap.org](mailto:president@hamap.org)

## ANNEXE 1

### STRUCTURE CIVILE DE DEMINAGE HUMANITAIRE

#### 1. RAPPEL SUCCINCT DE LA LUTTE ANTIMINES

La lutte antimines s'utilise pour décrire les activités visant à réduire l'impact social, économique, écologique et environnemental des mines et des engins non explosés. Elle doit permettre aux populations de vivre en toute sécurité et améliorer les conditions de vie dans les domaines sociaux, économiques et sanitaires.

La lutte antimines concerne donc tous les domaines d'activités entrant dans le cadre du développement multisectoriel du pays concerné et nécessite d'être menée aux plus hautes instances de l'Etat.

En outre, la lutte antimines comprend cinq activités complémentaires :

- L'éducation au danger des mines (sensibilisation).
- Le déminage humanitaire (enquêtes, cartographie, marquage des mines et engins non explosés (UXO's), balisage des zones et déminage).
- L'assistance aux victimes y compris leur rééducation et leur réintégration.
- La destruction des stocks de mines antipersonnel (réalisé en décembre 2004).
- Le plaidoyer contre l'emploi des mines antipersonnel.

La structure comprend :

- L'autorité nationale.
- Le centre de lutte antimines (CLAM)
- Les ONG et autres structures nationales ou internationales intervenantes.

#### 2. L'AUTORITE NATIONALE

L'autorité nationale assure la coordination aux plus hauts niveaux de l'Etat, au niveau national et local. Elle est responsable de la politique, de la réglementation et de la coordination du programme national de la lutte antimines. Elle est également en charge de la mise en place des conditions nationales et locales permettant une gestion efficace de la lutte antimines.

Il est donc fortement recommandé d'adopter une législation nationale afin de coordonner et de réglementer la lutte antimines. Les avantages sont les suivants :

- Meilleure compréhension des objectifs de la lutte antimines.
- Meilleure coopération et meilleure efficacité entre les ministères concernés.
- Meilleur degré de transparence et d'efficacité dans la structuration, la planification et l'attribution des tâches. Il sera donc plus facile de rendre des comptes aux donateurs, aux citoyens et aux communautés concernées.

Elle coordonne l'action de développement avec les ministères concernés qui se font dans le cadre de l'assistance, l'aide aux victimes et le développement de l'amélioration des conditions de vie des populations.

#### 3. LE CENTRE DE LUTTE ANTIMINES (CLAM)

C'est le bras opérationnel de l'autorité nationale. Il exécute la politique de l'autorité nationale et coordonne le travail des diverses ONG et agences nationales et internationales qui mènent des opérations de lutte antimines.

Enquêtes, cartographie et marquage des zones contaminées : ce travail a été fait par le BNDH en liaison avec le PNUD. La *level impact survey* (LIS), nécessite cependant d'être approuvé par une structure indépendante.

Coordination des activités des ONG et des agences externes ou locales : l'élimination des mines et l'éducation aux dangers de mines sont en général réalisées par des structures nationales ou

internationales, de type ONG ou commerciales. Il revient cependant au CLAM d'accréditer ces structures, d'attribuer les tâches, de coordonner et de contrôler ces agences afin de faire respecter les décisions de l'autorité nationale et de collecter toutes les informations (zones polluées, zones dépolluées et accidents survenus) fournies par les renseignements émanant des populations, des organisations et des agences travaillant sur le terrain.

## **ANNEXE 2**

### **ENTREVUES EFFECTUEES**

Dans la semaine du 8 au 14 janvier 2007 le Président - fondateur de HAMAP accompagné du Président de HAMAP MAURITANIE ont été successivement reçus pour une entrevue par :

- Monsieur le premier ministre,
- Monsieur le secrétaire général du ministère de la défense nationale,
- Monsieur le secrétaire général par intérim du ministère des affaires étrangères et de la coopération,
- Monsieur le secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé de l'environnement et du développement durable,
- Monsieur le directeur de la lutte contre la pauvreté au commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion,
- Monsieur le ministre des affaires économiques et du développement,
- Monsieur le ministre de l'hydraulique,
- Monsieur le ministre du développement rural,
- Monsieur le ministre de la santé et des affaires sociales.

Parallèlement, des réunions de travail ont été effectuées avec :

- Monsieur l'ambassadeur Traore, conseiller du ministre (MAEC),
- Monsieur le directeur de la réglementation et des conventions internationales (SEE),
- Monsieur le directeur de l'approvisionnement en eau potable (MH),
- Monsieur le maire de Tmeimichatt.

Ils ont également été reçus successivement par :

- Monsieur le premier conseiller de l'Ambassade d'Allemagne,
- Monsieur l'ambassadeur de France,
- Monsieur l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique,
- Madame le coordonnateur résident des Nations Unies.

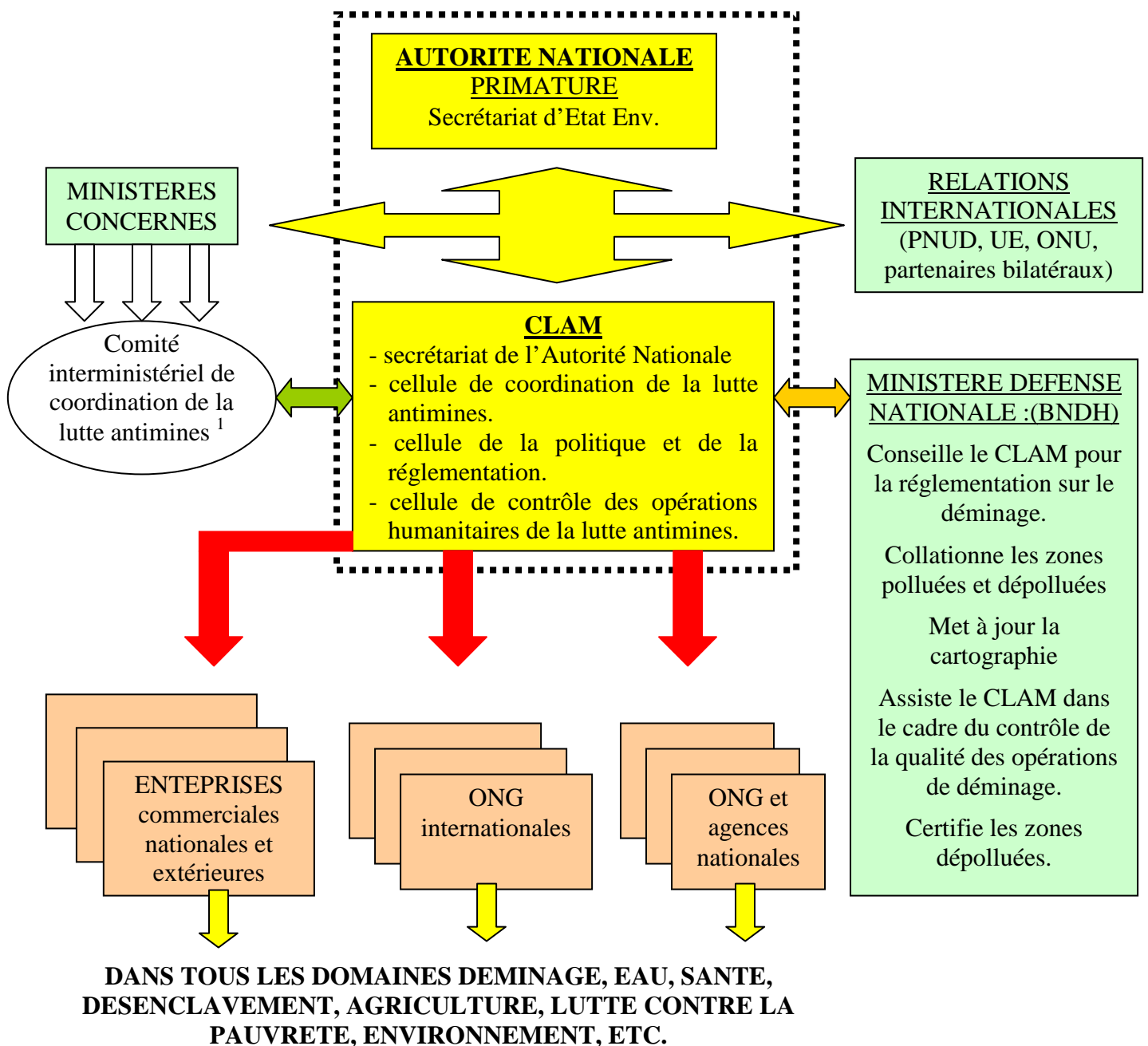
Enfin, une visite de courtoisie a été rendue à Messieurs les lieutenants-colonels directeur du génie, directeur adjoint et chef du bureau national du déminage humanitaire (BNDH) afin d'évoquer les actions futures de déminage et d'évoquer le dossier pour arriver aux objectifs de 2011. ces derniers ont évoqué la nécessité de faire en urgence un séminaire interministériel pour mettre au plus haut niveau de l'Etat la lutte antimines.

### ANNEXE 3

#### PROPOSITION DE L'ONG HAMAP DEMINEURS

Suite aux différents entretiens avec les différents ministères et conformément aux règlements du guide fourni par le centre international du déminage humanitaire de Genève (CIDHG-GICHD) et inspiré des dispositions de la convention d'Ottawa, il semble apparaître que la structure civile de déminage humanitaire doit se situer au plus haut niveau de l'Etat mauritanien (Premier Ministre), et que le Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable, soit l'autorité nationale dans la lutte antimines, ou du moins le plus impliqué dans la création de cette structure, de part sa mission fixé par décret d'application de la loi n°2000-045 du 26 juillet 2000 portant Code de l'Environnement.

Par ailleurs, le ministère de la défense, tout en participant activement à cette structure, en tant que conseiller opérationnel et reste maître de ses structures combattantes en participant à des opérations de déminage, de sensibilisation et aux activités de développement national du pays.



<sup>1</sup> la commission nationale chargée de l'application du traité d'OTTAWA peut faire partie de ce comité.

## ANNEXE 4

### PROPOSITION FAITE AU PNUD

#### PREAMBULE

L'ONG HAMAP n'a pas la prétention de remettre le travail de fond effectué par le PNUD pour faire évoluer la situation difficile concernant le dossier des mines. Mais, fort de ses rencontres aux plus hauts niveaux de l'Etat, elle suggère de bien intégrer de façon plus prononcée l'aide humanitaire en faveur des populations touchées par le conflit du Sahara Occidental.

Pour optimiser les effets de l'aide humanitaire accordée aux populations touchées par ce fléau, il nous semble important d'évaluer toutes les propositions au niveau de l'autorité nationale chargée de la lutte antimines en liaison étroite avec le PNUD, le comité interministériel de coordination de lutte antimines afin de déterminer les zones de priorités d'action.

Une fois que les zones de priorités d'action sont définies, il semble indispensable d'élaborer les programmes et les projets en liaison étroite avec les représentants des populations, des ONG locales, nationales et internationales, et les ministères pour le domaine concerné.

Les études peuvent être réalisées par les collectivités locales, les ONG ou les directions des ministères. Les projets chiffrés nécessitent, enfin, d'être approuvés au plus niveau, après avoir été étudiés et vérifiés par le centre de lutte antimines (CLAM).

Cette démarche est une garantie de transparence pour les bailleurs de fonds et donateurs.

#### COMPOSANTES DU PORTFOLIO 2007

Les composantes peuvent être axées sur les activités suivantes :

**Approvisionnement en eau et assainissement** : les interventions viseront à créer la réhabilitation de puits existants, la réalisation de diguettes de retenues d'eau, la création de stations de pompage solaires et la création de forages et de puits.

**NOTA** : Il sera de plus envisagé pour les grosses agglomérations ou villages un schéma directeur d'urbanisation indispensable concernant un plan d'occupation des sols réservant des zones non constructibles pour pouvoir y installer, dans le futur, des infrastructures collectives, comme des stations d'épuration, des cuves de stockage ou châteaux d'eau, des équipements culturels et sportifs, des marchés, etc. Ces dossiers ne peuvent se réaliser qu'avec l'aide du ministère de l'hydraulique et de l'intérieur et du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement, emploi, culture et sports, etc..

**Développement des microprojets** : ces microprojets, véritables réservoirs de richesse locale, doivent être encouragés et développés dans les domaines suivants : agriculture, maraîchage, plantations d'arbres fruitiers, et autres activités agricoles génératrices d'emplois et de revenus. Ceci peut également s'étendre sur le plan social, tourisme, énergie, élevage, culture, artisanat, etc.

L'agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) effectue des formations et finance des projets allant jusqu'à 3 000 dollars US. Ces projets doivent obligatoirement prendre en charge l'insertion ou l'auto-emploi. Il est important de multiplier ces projets et de voir comment on peut les accroître essentiellement pour les trois régions du Nord.

Ce dossier nécessite une coordination avec les ministères du développement rural, de l'hydraulique, des affaires économiques et du développement, le commissariat aux droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté, et de l'insertion, etc.

**Aide sanitaire et psychosociale, assistance aux victimes** : les interventions dans ce domaine consisteront essentiellement à fournir et gérer du matériel et des équipements médicaux adaptés, à mettre en place des caravanes chirurgicales, des antennes de SAMU social, des antennes d'aide infantile pour assister les femmes nomades à accoucher, développer les postes de secours, et sensibiliser les populations contre les grosses endémies (SIDA, MINES, MALNUTRITION, HYGIENE). Une attention toute particulière sera accordée aux populations les plus vulnérables, les

personnes handicapées, les personnes souffrant de maladies chroniques. Une aide psychosociale sera dispensée en fonction des besoins et s'appuiera sur les ONG locales pour créer, étayer et dynamiser ce volet important.

Un certain nombre d'activités porteront sur la coordination des soins de santé en liaison étroite avec le ministère de la santé, des ONG et des programmes existant dans ce domaine.

**Désenclavement des régions du nord du pays** : afin de développer toute la partie nord du pays, il est essentiel de créer des routes pour permettre une meilleure circulation des personnes et des biens ainsi que le développement des régions du nord.

Ce développement des régions nécessite d'être couplé par un jumelage entre les villes, villages et agglomérations mauritaniens et des villes européennes et américaines ou asiatiques. Ce jumelage permettra le développement du tourisme et le désenclavement des régions.

**Formation réinsertion et reconversion**: ce volet consiste à former des experts pour le développement des compétences dans les domaines cités supra. Cela peut se traduire par une augmentation notable des formations actuellement existantes, la prise en charge de certains frais de stages et de perfectionnement, le développement des écoles et des formations nationales et locales pour répondre aux besoins du pays et de sa population.

Ce travail nécessite d'être abordé avec le commissariat aux droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté, et de l'insertion, et le responsable national de l'agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), etc.

**Elimination des engins non explosés** : la localisation des zones affectées par les mines et les UXO's lors du *Level Impact Survey* (LIS) devrait permettre de pouvoir avoir une vision globale des zones nécessitant une dépollution.

Cependant, les capacités actuelles nécessitent d'être renforcées par des unités civiles composées d'experts en dépollution (type ONG) pour accroître de façon importante la remise des terrains dépollués aux populations pour les différentes composantes du développement.

La formation de jeunes experts en dépollution peut être pris en charge partiellement par l'ANPEJ.

L'apport de moyens mécaniques limités aux zones n'ayant pas plus d'une trentaine de centimètres de sable sur la couche dure du terrain permettra d'accélérer le rythme de la dépollution.

Les destructions des engins relevés et le contrôle qualité des opérations de déminage nécessitent d'être prises en compte par les organismes techniques gérés par le CLAM.

### **ESTIMATIONS GLOBALES** :

Il peut être apporté par l'ONG HAMAP des détails sur les estimations :

<b>Approvisionnement en eau et assainissement</b>	<b>300 000 USD</b>
<b>Développement des microprojets</b>	<b>200 000 USD</b>
<b>Aide sanitaire et psychosociale – Assistance aux victimes</b>	<b>200 000 USD</b>
<b>Désenclavement des régions du nord du pays</b>	<b>300 000 USD</b>
<b>Formation, réinsertion et reconversion</b>	<b>150 000 USD</b>
<b>Elimination des engins non explosés</b>	<b>700 000 USD</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 000 USD</b>